

CONVENTION - VOEUX, VERSION JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE la période des fêtes est généralement accompagnée de voeux;

CONSIDÉRANT QUE des souhaits tels que "Joyeux Noël et Bonne Année" sont trop courts et simples pour un juriste;

CONSIDÉRANT QUE le juriste concerné ("l'offrant") tient tout de même à offrir ses meilleurs voeux à sa manière à la personne liée par cette convention ("l'acceptant");

CONSIDÉRANT QUE que l'offrant souhaite amender ses simples voeux de façon à refléter sa pratique de tous les jours;

CONSIDÉRANT QUE ces voeux sont facultatifs et les termes des présentes ne peuvent en aucun temps lier les parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans la présente convention;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

IL EST RÉSOLU d'offrir, sans obligation quelconque d'acceptation, explicite ou implicite, à toute personne, sans discrimination, notamment au sexe, à l'âge ou à la race, les meilleurs voeux en cette période des fêtes passée selon les traditions et la religion du choix de chacun, avec respect pour toute religion et/ou tradition appartenant à toute tierce partie;

IL EST RÉSOLU de souhaiter à chacun et chacune une année financièrement réussie et physiquement et/ou moralement épanouie, avec égard à tout calendrier au choix de l'acceptant;

IL EST RÉSOLU que ces voeux s'adressent à toute personne souhaitant bien les accepter;

En acceptant ces voeux, l'acceptant s'engage au respect des termes et conditions suivantes :

Les voeux sont sujets à modification ou à annulation sans préavis;

Les voeux sont transférables sans frais sous réserves de n'amener aucune modification à l'original;

Nonobstant ce qui précède, les voeux n'engagent en rien l'offrant relativement à la concrétisation ou non de l'un ou l'autre des voeux;

Ces voeux sont généralement en vigueur pour une période d'un an, renouvelable à la discrétion de l'offrant.

Joyeuses Fêtes ! :)

